



A - Justificatif d'identité – En original

- CNIS ou Passeport du parent présent ;
- 1 photographie d'identité aux normes NF **de moins de 6 mois** (cf verso pour plus de précisions).

En cas de 1^{ère} demande :

- Le titre d'identité que vous possédez (Carte d'identité ou Passeport) valide ou périmé depuis moins de 2 ans ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de – de 3 mois si aucun titre à présenter ou si titre d'identité périmé depuis plus de 2 ans ;
- Justificatif de la nationalité française (Décret ou Certificat de Nationalité Française) en cas d'origine étrangère

En cas de renouvellement du titre valide ou périmé ou de changement d'état civil :

- Le Titre d'identité à renouveler (passeport ou CNIS) ;
- Et/ou un autre titre (passeport ou CNIS) en cours de validité ou périmé depuis – de 2 ans ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de – de 3 mois si aucun titre à présenter ou si titre d'identité périmé depuis plus de 2 ans.

Si un des deux parents est étranger :

- Carte d'identité du parent français ;

Si les deux parents sont étrangers :

- Titre de séjour du parent présent

B - Justificatif de domicile datant de - de 6 mois : En original

- Au nom des parents : 1 Quittance loyer (émanant d'une agence ex : OPAC, SAIEM...), ou 1 avis d'imposition ou de non-imposition, ou 1 facture d'énergie (ou l'échéancier couvrant la période actuelle) ou de télécommunication, ou attestation d'assurance logement... Les factures « internet » sont acceptées.*
- **En cas de garde alternée :** justificatif de domicile du 2^{ème} parent + copie de sa pièce d'identité ;
- **Si le mineur et ses parents sont hébergés chez un tiers :**
Attestation sur l'honneur de l'hébergeant dûment signée (cf modèle type)
+ Pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant

C - Justificatif de l'autorité parentale en cas de divorce ou de séparation - En original

- Jugement complet original et sa photocopie (si plusieurs jugements, les apporter) ;

D – Timbre fiscal : Les timbres doivent être dématérialisés

- Pour la Carte Nationale d'identité Française : Gratuit
- Sauf si perte ou vol :** Timbre fiscal de 25 €
- Pour le Passeport : De - de 15 ans : Timbre fiscal de 17 €
- De 15 à 17 ans inclus : Timbre fiscal de 42 €

N'achetez le timbre fiscal chez le buraliste que si vous ne faites pas de pré-demande en ligne.

En cas de perte de CNIS ou de PASSEPORT :

- déclaration de perte** à faire en Mairie lors du renouvellement du titre

En cas de vol de CNIS ou de PASSEPORT :

- déclaration de vol** à faire auprès de la Police Nationale ou Gendarmerie au préalable

En cas d'utilisation d'un nom d'usage :

- Attestation manuscrite des 2 parents ;
- Pièce d'identité des 2 parents.

En cas de protection juridique (tutelle ou curatelle) :

- Jugement complet ;
- L'autorisation du représentant légal + sa carte d'identité en original + son justificatif de domicile

MODALITES PRATIQUES (mineurs)

Le dossier est à déposer uniquement sur rendez-vous

La présence du demandeur et du représentant légal sont obligatoires :

- Lors du dépôt du dossier : CNIS et/ou PASSEPORTS ;
- Lors de la remise de la CNIS : un des parents uniquement ;
- Lors de la remise du Passeport : un des parents + mineur âgé de 12 ans et +.

Possibilité de prendre le rendez-vous en ligne

- En téléchargeant l'application SynBird.com sur votre téléphone portable ou se connecter sur leur site : <https://about.synbird.com/prendre-rendez-vous-dans-une-mairie/> ;
- Ou sur notre site internet : www.laravoire.fr / Démarches / Papiers-citoyenneté / Titres d'identité Français / rdv en Ligne
- Ou par téléphone les mardis et vendredis uniquement Tél. : 04 79 72 52 00

Gagner du Temps avec la PRE-DEMANDE EN LIGNE

Dirigez-vous sur le site de l'ants (l'agence Nationale des Titres Sécurisés) : <https://ants.gouv.fr/>

Ou sur notre site : www.laravoire.fr Démarches / Papiers-citoyenneté / Titres d'identité Français

Et Choisir l'option souhaitée :

- Obtenir sa carte d'identité française sécurisée et cliquer sur l'onglet : La demande en ligne
- ou Obtenir son passeport et cliquer sur l'onglet : La demande en Ligne

et CLIQUER SUR **LA PRE-DEMANDE**

Sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr/>

Cliquer sur la demande souhaitée : Réaliser une pré-demande en ligne pour un mineur

Apparaît l'onglet suivant : Mon Compte. 2 possibilités vous sont proposées :

- « je possède un compte je m'identifie »
- soit « Je crée un compte »

(Attention : si vous déclarez vos impôts en ligne, ou si vous avez un compte en ligne avec la Poste, où avec la sécurité sociale (amelie.fr) ou la MSA ne créer aucun compte et cliquer sur France Connect pour vous identifier.

L'ANTS vous demande si vous voulez réaliser : un passeport, un CNIS ou une double demande
Cliquer en fonction de votre demande.

- Vous remplissez les champs, de l'état civil, du domicile et de la filiation.
- S'il y a un timbre fiscal à payer, vous allez être redirigé vers : « impôts.gouv.fr » et Finalisez l'achat
- Revenez sur votre compte de l'ANTS pour finaliser votre demande (celle-ci comporte 8 étapes).
- Valider votre dossier soit en :
imprimant le récapitulatif de la demande
conservant le numéro de la pré-demande reçu par mail et/ou sms

Si pas de PRE-DEMANDE EN LIGNE

Le formulaire papier sera à compléter en Mairie lors du rendez-vous

Tout dossier incomplet SERA REFUSE - Un nouveau RDV sera pris

La remise du titre se fait sans rendez-vous à La Ravoire

Attention aux délais. Venir récupérer la pièce d'identité dans les 3 mois qui suivent le SMS (Au-delà ; le titre est invalidé automatiquement).